

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Vendredi 16 décembre 2022

La mission d'information et d'évaluation conclut à une gestion efficace de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la Ville

Le Maire de Saint-Maur-des-Fossés a créé lors du Conseil municipal du 29 septembre dernier une mission d'information et d'évaluation (MIE) relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme, à la demande de l'opposition municipale, afin que chaque conseiller municipal soit informé sur ce sujet essentiel pour l'ensemble des Saint-Mauriens.

La MIE s'est réunie à six reprises. Les travaux se sont effectués en l'absence de l'un des groupes d'opposition à ces six séances, en dépit des règles de composition de la mission qui ont pourtant été adaptées dans un souci de transparence et de représentativité de l'ensemble du Conseil municipal.

La mission a pu constater la bonne gestion de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la Ville. Celle-ci s'est dotée des moyens nécessaires pour assurer l'instruction des permis de construire en renforçant son service de l'urbanisme, en contractant avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Val-de-Marne et en recourant à l'accompagnement d'un prestataire extérieur lorsque cela est nécessaire.

Le rapport souligne également le traitement exemplaire par les services de la Ville du cas du pétitionnaire ayant déposé des demandes d'autorisations d'urbanisme portant la signature d'un architecte décédé, découvert fin juillet 2022. Face à cette situation inédite, en plein cœur de l'été, la Ville a su réagir avec sang-froid pour signaler sans délai ces faits potentiellement délictueux au Procureur de la République, tout en assurant la sécurité juridique du retrait des permis correspondants.

Par ailleurs la mission a noté que depuis 2021 l'Etat, qui a privé la Ville de la délivrance des permis de construire et de ses autres droits d'urbanisme, ne reçoit pas les pétitionnaires au cours de l'instruction des demandes. Les avis de la Ville formulés afin de protéger les principes fondamentaux de l'urbanisme saint-maurien ne sont pas non plus systématiquement suivis.

Sylvain BERRIOS, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, regrette « **Certains ont voulu jeter l'opprobre sur la municipalité et les élus, sans se soucier de la cohérence de leurs propos et en préjugant des résultats de la mission** » de plus « **L'attitude de l'opposition municipale lors du dernier conseil a été déplorable. Après avoir demandé un travail très conséquent aux services de l'urbanisme pour permettre à la MIE de réaliser ses travaux en toute transparence, l'opposition a souhaité polémiquer pendant plus d'une heure sur un rapport qu'elle a elle-même rédigé, acté et signé ! En quittant la séance, l'opposition a montré à la fois son mépris pour le travail accompli, à sa demande, par les services municipaux, mais aussi pour tous les Saint-Mauriens.** » Des délibérations essentielles devaient en effet encore être discutées par le conseil municipal.

Sylvain BERRIOS salue quant à lui le travail de la Mission d'information : « **le rapport qui m'a été remis par le Président de la MIE, Pierre-Michel DELECROIX, rédigé avec la secrétaire de la MIE, Céline VERCELLONI, permettra à chaque Saint-Maurien de prendre conscience de l'important travail qui est réalisé par les services municipaux et confirme, en toute transparence, que la Ville a eu la bonne réaction face à un cas exceptionnel** ».

Contact presse :

Béatrice DÉON

Directeur de la communication

Ville de Saint-Maur-des-Fossés

01 45 11 65 22 / 06 70 61 01 61

beatrice.deon@mairie-saint-maur.com